



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.



La permanence du week

-end du 24 au 26 Avril 2026 est assurée par :

M. Maurice DELIANCE au 06.40.19.56.16

VOEUX

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District de l'Ain, les clubs ou commissions de District souhaitant présenter des vœux pour **l'Assemblée Générale qui se tiendra à PRIAY le Vendredi 26 Juin 2026 à 18 H 30**, devront les transmettre par voie électronique ou postale au siège du District pour le **Jeudi 28 Mai 2026 inclus**.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2026/2027

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via [FOOTCLUBS](#) des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe de France (seniors libres).

- **Les clubs nationaux et régionaux** sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

- **Les clubs départementaux** devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 14 juin 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026**, vous devez vous inscrire via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 14 juin 2026 (dernier délai).
Droits d'engagement : 52 Euros



COMITE DE DIRECTION



DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL

26 RUE DU LOUP - 01440 VIRIAT



Tél. 04 74 22 87 87
district@ain.fff.fr - <http://ain.fff.fr>
N° de Siret : 31833453900034

CANDIDATURE JOURNEE DES BENEVOLES

Vendredi 22 et Samedi 23 Mai 2026

**Les candidatures devront être envoyées par mail au District de l'Ain de Football
avant le Lundi 4 Mai 2026**

Nom du club : _____

NOM et Prénom du / de la bénévole : _____

Numéro de licence : _____

Adresse mail : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone : _____

Fonction dans le club : _____

➤ **Rappel des critères sur le choix des invités**

- S'assurer de la disponibilité du / de la bénévole ces 2 jours-là.
- **Être bénévole et licencié(e) dans un club (dirigeant(e)) depuis au moins 7 ans (années consécutives)**
- Avoir un minimum de 18 ans à la date de l'évènement
- 1 demande maximum par club
- La personne ne doit pas avoir participé à cette journée des bénévoles dans la période des années 2011 à 2025
- En cas d'arbitrage, la personne non retenue sera celle appartenant au club qui aura bénéficié de la journée des bénévoles durant l'année N-1, N-2,.....

NOM – Prénom du président du club : _____

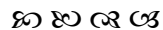
Signature du Président :

Comité de Direction du 13 Avril 2026

Présents : BESSET Grégory, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, DOUILLET Amandine, GAILLARD Colette, GALLICE Catherine, GILLY Stéphanie, GUTIERREZ Raul, LAUPRETRE Vincent, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, NEYRARD Mélissa, PITARD Patrick (départ à 20H20), TEPPE Patrick.

Assistent : MOTTION Frédéric, BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF), TEPPE Esther (Responsable administrative).

Excusés : BENOIT Pierre, MERIAUX Céline, REYNAUD Lucas et TOUZANI Hamid.



Joël MALIN ouvre la séance à 19 H 00 et adresse, au nom du Comité de Direction, ses sincères condoléances à la famille de :

- Régis CHATEL, ancien membre élu du Comité de Direction ;
- Eric CANARD, membre de la Commission Sportive du District.

Approbation du compte rendu du comité de direction du 16 Mars 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec la modification suivante :

Désignation d'arbitres centraux et assistants en Coupes de l'Ain

Le Comité de Direction rappelle que pour les ¼ de finales, des arbitres seront désignés :

- ✓ Coupes Emile Faivre et René Tremblay : **le District prendra en charge les arbitres assistants**, le central étant pris par le club recevant.
Dès la saison prochaine (2026/2027), les arbitres assistants seront aussi à la charge des clubs recevants.
- ✓ Coupes Morandas et Peggy Provost : désignation uniquement d'arbitres centraux à charge des clubs recevants.

Point sur les licences

A ce jour, le District de l'Ain compte 20 736 licenciés (21 450 en 2024/2025).

Coupes de l'Ain

Retour sur le tirage du 26 Mars 2026

Il a eu lieu dans les locaux d'Europe Garage à Bourg en Bresse.

Le tirage a été effectué par Eric Saint Sulpice et Arnaud Malaquin, Conseillers commerciaux Volkswagen, Laura Morel, responsable communication, Astrid Lamy, Directrice de l'agence Crédit Agricole Centre Est de Bourg-St Denis et Jean-Christophe Clazier, Directeur de l'agence de Châtillon sur Chalaronne.

Tous les clubs étaient présents sauf Bourg Sud.

Dotations

Vainqueurs et finalistes : en cours.

Finales

Elles auront lieu le Samedi 23 Mai 2026 à Montrevel en Bresse

Attention !

Les clubs auront l'obligation de jouer avec les jeux de maillots qui leur ont été offerts. Les arbitres devront le vérifier.

Prix de l'entrée : 5 €uros (gratuit pour les étudiants (muni de leur carte étudiant) et les -16 ans.

Aucune carte d'ayant droit, arbitre, éducateur, club ne donne droit à une entrée gratuite.
Le club 1er nommé (recevant) devra apporter sa tablette.

Forfaits des clubs sans prévenir les officiels

Malgré de nombreux rappels, des clubs déclarant forfaits ne préviennent pas les officiels qui se déplacent pour rien alors qu'ils pourraient être désignés sur une autre rencontre.

2 forfaits ce week-end en Coupe Peggy Provost : 2 arbitres non prévenus.

Le Comité de Direction rappelle que les officiels doivent être prévenus par téléphone puis confirmation par courriel.

Le Comité de Direction décide d'amender les clubs de 100€ par officiel non prévenu dès la saison 2026/2027.

Assemblée générale

Elle aura lieu le vendredi 26 juin 2026 à 18 H 30 à Priay.

Tous les votes se feront avec des télécommandes.

La Commission a rendez-vous ce samedi matin 18 avril 2026 avec madame le maire afin de faire un dernier point.

Vœux

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District de l'Ain, les clubs ou commissions de District souhaitant présenter des vœux pour l'Assemblée Générale devront les transmettre par voie électronique ou postale au siège du District pour le Jeudi 28 Mai 2026 inclus.

Modifications des règlements

La Commission de révision des règlements s'est réunie le Jeudi 9 Avril 2026 et a procédé à une relecture complète des règlements sportifs.

Les modifications seront communiquées ultérieurement.

Retour sur les finales Pitch Festival U13

Elles ont eu lieu le Samedi 28 Mars 2026 à Viriat.

16 équipes garçons et 8 équipes féminines s'étaient qualifiées à l'issue des tours préliminaires.

Très bon arbitrage des jeunes arbitres désignés.

A noter 2 défections dans la semaine précédant les finales et quelques problèmes sur les tenues avec 2 clubs.

Pour la saison prochaine, le règlement sur les tenues sera à nouveau bien précisé.

Bonne organisation du club de Viriat malgré quelques problèmes avec la sono.

La Commission Technique remercie les membres du District présents.

Félicitations aux équipes du F.B.B.P. 01 (garçons) et Du FC Veyle Saône (filles) qui représenteront le District de l'Ain le 2 mai prochain à Feurs pour les finales régionales.

Parole aux commissions

Statut de l'Arbitrage (Raul GUTIERREZ)

La 2^{ème} réunion de la saison a eu lieu le 18 mars 2026.

Au 28 février, 15 clubs restent en infraction (dont 2 clubs évoluant en D1 et 3 en D2).

Le nombre baisse de saison en saison.

Technique (Jean Marie BRESSOUX)

Le tirage des poules du Challenge U11 aura lieu le 6 mai 2026 à 18 H 30 lors du Jumping. Les membres souhaitant y participer doivent lui signaler.

12 clubs inscrits au Challenge du Jeune Footballeur / Footballeuse qui aura lieu ce vendredi 17 avril 2026.

Concours d'entrée au Pôle Espoir : aucune joueuse de l'Ain de retenue sur les 3 candidates. En attente pour les 2 candidats garçons.

Coupe Interdistricts

La sélection U14 était présente pour un rassemblement interdistricts à Tola Vologe ce lundi 13 avril 2026.

Résultats :

Ain x Haute Loire : 2 – 1 (victoire dans les arrêts de jeu)

Ain x Haute Savoie Pays de Gex : 2 – 3 (tirs au but)

Ain x Puy de Dôme : 5 – 4 (tirs au but)

Félicitations aux 16 joueurs pour leur engagement tout au long du séjour.

Délégations (Patrick PITARD)

Réception de la candidature de M. Willy PITOU.

Contact sera pris dans les prochains jours.

Foot Réduit (Patrick TEPPE)

Préparation de la saison 2026/2027 en cours.

Sportive (Jacques CONTET)

2 matchs seront mis à risques par la Commission Prévention et une audition avec instruction sera programmée.

Mixité (Amandine DOUILLET)

La prochaine réunion de la commission est prévue le 20 avril 2026.

En partenariat avec le Crédit Agricole, une matinée rencontre avec les joueuses de OL Lyonnaises est programmée le mercredi matin 13 mai 2026. Les places seront attribuées aux clubs ayant inscrit une équipe féminine sur une action du District.

Rappel l'action de la commission CAP ou pas CAP ? Les membres souhaitant assister à la demi-finale retour OL Lyonnaises / Arsenal au Groupama Stadium du 2 mai prochain doivent se faire connaître au plus vite. C'est l'occasion parfaite de rassembler joueurs, joueuses, familles, éducateurs, dirigeants, amis... et de partager ensemble une expérience inoubliable.

Règlements (Maurice DELIANCE)

Programmation d'une audition pour suspicion de fraude sur identité.

Arbitrage (Grégory BESSET)

La commission souhaite récompenser les arbitres jeunes et féminines lors de la soirée des récompenses. Le Comité de Direction valide cette demande.

La journée de rentrée des arbitres aura lieu le 5 septembre 2026 à Lagnieu.

Une nouvelle fois un jeune arbitre a été victime d'insultes et de menaces de la part de parents de joueurs sur un match u17 le samedi 21 mars, qui l'ont conduit à arrêter la rencontre avant son terme et à passer de longues minutes dans l'insécurité la plus totale, étant empêché de rentrer dans son vestiaire. La commission souhaite une faire une action auprès des clubs. Une proposition sera faite.

Infos du Président

- Réception d'un courriel du club d'Ain Sud. Joël MALIN répondra.

- Règlements des frais de déplacements / Caisse de péréquation : les frais de déplacement des équipes évoluant en U20 D2, U17 D2 et U15 D2 seront pris en compte dès cette saison.

- Augmentation des désignations des joueurs sanctionnés ZZ sur la catégorie U15. Accord du Comité de Direction.

- Les clubs ayant accueilli une journée promotionnelle seront récompensés lors de la soirée des récompenses. Accord du Comité de Direction.
- Invitation à l'AG d'Ain Profession Sport et Culture le 23 avril 2026 à 19 h à Péronnas. Un membre du Comité de Direction représentera le District.
- Opération tablettes : fin de l'opération le 29 mars 2026. Les clubs concernés recevront un virement bancaire. Le Comité de Direction apprécie les remerciements du club de l'ATT Oyonnax pour sa participation à l'achat des tablettes.
- Mise en place de la VAR sur la D1 Arkéma à partir de 2026/2027.
- Certains demandent pour affecter les fonds non utilisés par l'opération tablette à une opération carte carburant. La FFF prendra une décision.
- Le prochain week-end des jeunes bénévoles à Clairefontaine aura lieu les 19 et 20 septembre 2026.

Dates des prochaines réunions

Le Lundi 11 Mai 2026 à 19 H 00 et le Lundi 8 Juin 2026 à 19 H 00.

Joël MALIN clôture la réunion à 21 H 20.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 21 Avril 2026

Présents : Grégory BESSET, Jean Noel TARTARIN, Romain COGNARD

Excusés : Olivier GUICHERD, Denis BLANC

Visio : Guillaume STRIPPOLI, Vincent BERTILLOT, Hamid TOUZANI, Anthony TARTARIN, Abdeslam MOUSSATEN

La CDA apporte son soutien total à plusieurs de ses collègues qui ont vécu un week end difficile sur les terrains, et en particulier messieurs Thomas FRENDO et Alexandre LEBEAUX. La CDA œuvre sans relâche pour améliorer les relations entre les clubs et les arbitres, et salue régulièrement les nombreuses initiatives et gestes positifs, c'est pour cette raison qu'elle se montrera inflexible et appuiera les sanctions les plus exemplaires possibles pour ceux qui continuent à mépriser le corps arbitral.

La CDA demande aux clubs et aux arbitres de suivre la voie officielle lorsqu'ils ont une demande ou une communication à effectuer : contacter en priorité le district par la messagerie officielle du club ou le président de la CDA (gbesset@ain.fff.fr)

Nous rappelons qu'Alexis CURT n'est pas membre de la CDA mais salarié du district et Conseiller Technique en Arbitrage, il ne doit être joint que pour les questions relevant du champ de ses attributions, et non pour tout ce qui concerne les désignations, les observations ou quelque décision de la CDA.

Alexis CURT est par ailleurs en arrêt de travail tout le mois d'avril, merci donc de ne pas le contacter durant cette période.

Courriers des arbitres :

Halil TASCI, rapport sur un incident et des insultes reçues sur la rencontre U17 D2 entre Montréal-la Cluse et Bourg Sud de la part d'un individu non inscrit sur la feuille de match mais identifié comme un joueur suspendu, dossier transmis à la commission de discipline, la CDA rappelle qu'un joueur, éducateur ou dirigeant suspendu se rendant coupable de voies de faits pendant sa suspension, est passible de sanctions aggravées,

Salim MTAALAH, annonçant une indisponibilité tardive et un problème informatique sur son PDO, la CDA rappelle que les indisponibilités sont à déposer 15 jours avant et qu'en cas de problème technique d'accès au portail officiel il faut prévenir le plus rapidement possible le district ou le service informatique de la Ligue,

Pierre HERMANN, Mohamed BEN ALI, Salim MTAALAH, Alexandre LEBEAUX, se plaignant de ne pas avoir été indemnisés de leur frais d'arbitrage par un club, la CDA a sollicité le district et son président à ce sujet, résolution en cours, la CDA rappelle aux clubs qu'il est dans leur obligation de payer les arbitres le jour même du match (et même théoriquement à la mi-temps selon les règlements du district),

Salim TAMANATE, prolongation de certificat médical jusqu'au 27 avril,

Saïd IGUIDAR, annonçant s'être déplacé inutilement sur un match à la suite d'un forfait de dernière minute, la CDA rappelle comme elle l'a déjà indiqué à plusieurs reprises que les arbitres qui ont fait le choix de ne pas divulguer leur identité (et ils en ont parfaitement le droit), doivent en assumer les conséquences = il est logique de ne pas pouvoir être prévenu d'un forfait puisque l'arbitre a tout fait pour ne pas être joignable. Dans ce cas l'arbitre concerné ne peut pas prétendre à un remboursement de ses frais de déplacement,

Laura GAILLARDON, annonçant avoir été prévenue d'un forfait à 13H30 samedi 18 avril pour le match U20 Mille Etangs/Replonges prévu le même jour à 15h30, et Selim KOCHISAR annonçant un forfait déclaré 30mn avant le coup d'envoi sur le match U15 Valserhône/Ambérieu du dimanche 19 avril, la CDA ne peut que déplorer encore une fois le manque de respect des clubs vis-à-vis des arbitres, il nous

semble qu'un forfait pour manque d'effectifs doit pouvoir être anticipé et éviter ainsi des déplacements inutiles,

Yannis KAMEL, annonçant son impossibilité de se rendre sur son match le samedi 18 avril à la suite d'une blessure. La CDA a bien reçu le certificat médical de Yannis et le remercie pour avoir eu la correction de prévenir les clubs concernés de son absence,

Stéphane PAILLET, rapport concernant le comportement des éducateurs du club de 3 Rivières, avant, pendant et après la rencontre 3 Rivières/Attignat en sénior féminine le samedi 18 avril, dossier transmis à la commission de discipline, la CDA précise que quelles que soient les incompréhensions entre un officiel et un club, la courtoisie et les échanges respectueux doivent toujours rester de mise,

Tom BAUDRY, certificat médical jusqu'au 26 avril,

Thomas FRENDU, rapport concernant de graves incidents survenus à la fin du match US Plaine de l'Ain/Côtière Meximieux du dimanche 19 avril en sénior D2, le dossier étant en instruction auprès de la commission de discipline, la CDA se gardera pour l'instant de tout commentaire mais condamne encore une fois toute menace, insulte et intimidation de toute sorte envers les arbitres,

Alexandre LEBEAUX, échange concernant des intimidations subies à la fin du match Foot 3 Rivières/Côtière Luenaz du dimanche 19 avril en sénior D3, le dossier étant en instruction auprès de la commission de discipline, la CDA se gardera pour l'instant de tout commentaire mais condamne encore une fois toute menace, insulte et intimidation de toute sorte envers les arbitres
(le simple fait de devoir répéter ces mots devrait engager les responsables de ces actes à la réflexion sur la gravité de leurs comportements),

Ayoub TABOUHOUT, rapport concernant une réserve technique sur le match Bresse Nord/Belley en sénior D3 du dimanche 19 avril,

Ugo MOUREAUX, rapport concernant une réserve technique sur le match Dombes Bresse/OSR en U17 D2 samedi 18 avril,

Loïc GALLIOT, échange concernant une erreur sur une feuille de match,

Burhan OCAL, échange concernant des erreurs et oublis constatés sur la FMI du match Dombes Bresse/Mille Etangs en U15 D2 du dimanche 19 avril, la CDA rappelle avec force que les arbitres doivent s'assurer que les feuilles de match sont bien signées par les éducateurs avant le coup d'envoi (il est interdit de débiter un match sans) et que tous les faits de match ont bien été saisis avant les signatures finales et la clôture par l'arbitre de la FMI. Toutes les informations indiquées sont ainsi de la responsabilité de l'arbitre. Des oublis à ces niveaux-là ne nous paraissent ni possibles, ni acceptables. Il en va de la crédibilité des arbitres et de l'image de l'arbitrage. Pour le bien de tous, et du football avant tout, la CDA continuera à sanctionner, et à faire sanctionner sévèrement, ceux qui ne remplissent pas leur mission, ainsi que ceux qui les y incitent.

Salvatore BELLATON, Raphaël BOUILLON, Erdogan KILINC, annonçant des forfaits et donc leur disponibilité le week end des 18 et 19 avril, la CDA indique que logiquement, si des arbitres disponibles ne sont pas re-désignés c'est qu'il n'y avait tout simplement pas de besoin,

Aly KEITA, demande concernant une modification de désignation, réponse faite,

Courriers des clubs :

St Denis ACG FC, demande concernant le délai de désignation des arbitres, la CDA précise que les arbitres sont généralement désignés 8 à 10 jours avant les rencontres, mais que des modifications peuvent être effectuées jusqu'à la dernière minute en cas d'arbitre indisponible ou au contraire disponible, en essayant d'être le plus juste et équitable pour toutes les rencontres,

AS Dortan Lavancia, courrier concernant des modifications de désignation de l'arbitre du club, la CDA précise qu'à partir du moment où un arbitre s'est déclaré disponible un week end, il doit en accepter les contraintes, dont le fait qu'une désignation puisse être modifier jusqu'à la dernière minute en fonction des besoins des désignateurs,

US Veyziat Oyonnax, échange concernant des soucis rencontrés par un des arbitres du club, réponse faite,

Plastics Vallee FC, félicitations à l'arbitre de la rencontre Fareins/PVFC Valentin RION en sénior D3 dimanche 19 avril,

Bresse Tonic Foot, rapport concernant l'arbitrage du match PVFC/Bresse Tonic Foot en U15 D1 du dimanche 19 avril, par un bénévole du club de PVFC, suite à l'absence de l'arbitre désigné, la CDA

précise 1) que dans le cas de l'absence de dernière minute d'un arbitre désigné, un tirage au sort doit être effectué entre les deux équipes pour décider de celle qui doit fournir l'arbitre central du match 2) que le bénévole ainsi choisi a les mêmes droits et obligations que n'importe quel arbitre officiel (le droit de sanctionner les joueurs tout comme le devoir d'impartialité et de correction)

ACCFT Bourg et Ent St Martin MCV, demande concernant la désignation d'un arbitre, la CDA rappelle qu'il n'est pas possible sauf cas exceptionnel de récuser un arbitre en cours de saison, et demande aux clubs de ne pas se fier à une impression, une réputation ou un mauvais souvenir et d'accueillir les arbitres désignés sans a priori,

Foot 3 Rivières, demande d'arbitre expérimenté pour la rencontre U15 D3 du dimanche 3 mai Valserhône/3 Rivières, à la suite d'incidents constatés lors du match aller, la CDA accédera à cette demande en fonction de ses possibilités,

Foot 3 Rivières, échange concernant un arbitre sur la rencontre sénior féminine 3 Rivières/Attignat du samedi 18 avril,

CS Belley, confirmation du dépôt d'une réserve technique sur le match FC Bresse Nord/CS Belley en sénior D3 du dimanche 19 avril,

CS Belley et FC Bresse Nord, rapports concernant une réserve technique déposée sur le match FC Bresse Nord/Belley en sénior D3 dimanche 19 avril, dossier en cours d'instruction,

SC Mille Etangs, annonçant une erreur dans la retranscription d'un résultat sur le match Luenaz/Mille Etangs en U17 D3 le samedi 11 avril, corrigée,

FC Manziat, demande concernant l'arrivée d'un nouvel arbitre au club, la CDA demande le transfert du dossier de cet arbitre depuis son ancien district. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage pour réponse concernant la couverture du club,

Ol. Sud Revermont, confirmation du dépôt d'une réserve technique sur le match Dombes Bresse/OSR en U17 D2 du samedi 18 avril, la réserve portant sur des remplacements effectués lors des 10 dernières minutes, elle ne concerne pas les Lois du Jeu mais un point réglementaire, elle ne relève donc pas de la CDA, dossier transmis à la commission des règlements pour traitement.

La CDA précise cependant que dans notre district, le nombre de remplacements par équipe dans les 10 dernières minutes est de 2 maximum, quelle qu'en soit la raison (grave blessure comprise),

Ol Buyatin, rapports concernant l'arbitrage du match Buyatin/St Martin MCV du dimanche 19 avril, dossier en cours d'instruction par la CDA,

AS Grièges, demande pour désigner un arbitre, réponse faite,

FC Veyle Saône, demande pour modifier un arbitre, réponse faite,

Divers :

Mattéo D'ACUNTO et Lucas CHAGNARD auront l'honneur de représenter le district lors de la finale régionale Pitch U13 le samedi 2 mai à Feurs (42).

Patrick VERNAY, membre de la commission des règlements, responsable des désignations ZZ, à propos d'une modification de désignation, la CDA en profite pour rappeler qu'elle n'est pas responsable des arbitres ZZ et ne doit donc pas être sollicitée à ce sujet,

Nicolas Ducamp, correspondant et responsable technique au CS Belley, courrier de renseignement en vue d'une candidature pour intégrer la CDA, réponse faite, la CDA est ravie de l'intérêt que lui portent les différentes personnes qui l'ont contacté et les remercie, une réunion sera organisée avant la fin de la saison avec les différents candidats,

Colette GAILLARD, présidente de la commission de discipline, à propos d'une absence d'un arbitre à audition pour raisons professionnelles, la CDA rappelle aux arbitres qu'ils ont l'obligation de se rendre à toutes les convocations des instances du district, sauf cas de force majeure. Si l'arbitre est réquisitionné par son employeur il doit ainsi fournir un justificatif, sinon il encourt des sanctions prévues au règlement intérieur de la CDA,

Mohamed MADANI, éducateur à l'US Plaine de l'Ain, remarques concernant un arbitre. La CDA rappelle que toute communication des clubs avec le district doit s'effectuer par la messagerie officielle du club, afin de s'assurer que les propos échangés engagent bien le club, surtout lorsque les accusations faites sont graves. En l'état la CDA décide donc de ne pas donner suite aux remarques de M. Madani,

Cédric LOPES, délégué du district, échange concernant des incidents sur le match US Plaine de l'Ain/Meximieux en sénior D2 du dimanche 19 avril,

Jean Jacques GARCIN, échange concernant la mise en place d'arbitres assistants semi officiels dans les catégories jeunes à partir de la saison prochaine, la CDA continue de penser que cette évolution est essentielle pour aider ses jeunes arbitres avec des assistants mieux formés. Elle comprend les inquiétudes de certains clubs mais estime qu'il ne s'agira pas de « trouver » plus d'assistants qu'aujourd'hui (puisque des assistants sont déjà présents et obligatoires sur tous les matchs) mais de convaincre ceux qui acceptent cette fonction de participer à une formation de 2h30 animée par la CDA afin d'accomplir cette mission dans de meilleures conditions. La CDA s'est déjà engagée à mener plus de formations en fin de saison et en début de saison prochaine, pour accompagner les volontaires, Xavier PERRELLE, observateur du district, échange concernant l'arbitrage du match Buyatin/St Martin MCV, dossier en cours d'instruction, Vincent LAUPRETRE, délégué de club sur la rencontre OSR/Valsershône du dimanche 19 avril en sénior D1 et vice-président du district, la CDA précise :

- il n'est pas obligatoire pour les clubs de permettre l'accès du véhicule de l'arbitre à un parking sécurisé, toutefois certains arbitres en font parfois la demande aux clubs, ce qui en général ne pose pas problème. Cela peut être rassurant pour quitter les lieux surtout si le match a été tendu. La CDA demande cependant à ses arbitres de ne pas insister auprès des clubs en cas de refus.
- puisque les délégués sont des licenciés présents sur la FMI, la CDA valide le fait qu'ils peuvent être sanctionnés de cartons par les arbitres. Nous recommandons cependant d'éviter le plus possible d'avoir recours à cette extrémité et uniquement pour des faits graves. Si ce sont des contestations ou des remarques déplacées, l'arbitre peut se contenter de les notifier dans son rapport et/ou de relever le délégué en question de ses fonctions
- la CDA demande aux arbitres de ne jamais oublier l'image qu'ils renvoient de notre fonction et d'échanger le plus possible dans le calme et la correction avec les dirigeants et éducateurs, qui la plupart du temps bénévoles, font de leur mieux pour répondre aux exigences de nos officiels, et d'accepter les erreurs qu'ils peuvent commettre, tout comme nous demandons aux clubs d'accepter celles des arbitres

La CDA félicite chaleureusement notre arbitre Charlotte CELLIER DEVAUX qui a été sélectionnée par la Ligue parmi les arbitres espoirs pour participer au stage interligues fédéral les 28 et 29 mars dernier et a officié lors du tournoi international U19 de St Joseph du 4 au 6 avril. La CDA est encore une fois très fière de la réussite de nos arbitres aux niveaux supérieurs.

Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre au complexe sportif de Lagnieu, nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres (planning et convocations à venir)

La CDA remercie chaleureusement le club du CS LAGNIEU pour accepter de nous recevoir pour cette journée essentielle pour notre corporation.

Réunion des classements des arbitres : la réunion pour valider les classements de l'ensemble des catégories aura lieu le mardi 12 mai à 18h au district en présence des observateurs

Annonce : La CDA est à la recherche de candidats (arbitres ou non) pour intégrer la commission pour la saison prochaine, les personnes intéressées peuvent contacter G. BESSET (06.74.19.12.92 ou gbesset@ain.fff.fr) pour de plus amples renseignements

Prochaine réunion : mardi 28 avril à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

COORDONNEES ARBITRES

L'ensemble des coordonnées des arbitres a été mis à jour sur le site du District de l'Ain de Football dans l'onglet « Documents » et « arbitrage » ou sur le lien suivant : [Coordonnées arbitres.pdf](https://www.districtain.fr/Coordonnees-arbitres.pdf)

INFORMATIONS RENOUELEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitres formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical, ont reçu sur le mois de Mars 2026 les différentes informations pour la saison 2026/2027 (avec le dossier)

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), **Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)**

Nous vous rappelons que le dossier médical est renvoyé au district de l'Ain **avec date de visite médical après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

SAISON 2025 / 2026

RAPPEL !

Les fiches de notation sont en téléchargement sur le site internet du District, rubrique DOCUMENTS / CHALLENGE DE LA SPORTIVITE.

Les fiches doivent être renvoyées au District pour le 1^{er} Juin 2026.

COMMISSION FEMININE

Développement du foot féminin dans votre club

Votre club accueille actuellement des féminines ou souhaite développer son activité notamment sur les catégories du Foot réduit.

Ainsi le District de l'Ain vous propose une réunion d'informations le **Lundi 27 Avril 2026 à 19h** au siège du District de l'Ain de Football pour mettre en avant toutes les bonnes pratiques liées à l'accueil du public féminin et vous aider à développer votre structure (sensibilisation au public, comment fidéliser et attirer de nouvelles licenciées, les formations d'éducateurs et éducatrices, ...).

Afin de connaître le nombre de personnes présentes le jour J, merci de bien vouloir compléter le lien suivant, confirmant ainsi votre participation (2 personnes par club maximum) avant le **Jeudi 23 Avril 2026** : <https://forms.gle/HJKFnHoC74HRxjRa7>

Informations complémentaires auprès de Thibault VALLET : 06 49 77 85 89 – tvallet@ain.fff.fr

Journée Départementale du Foot Féminin

La Journée Départementale du Foot Féminin se déroulera le Samedi 13 Juin prochain pour les licenciées et non licenciées U6F à U15F (filles nées de 2011 à 2020).

Informations et inscriptions à venir sur le site internet du District de l'Ain.

La Commission Féminine

COMMISSION DES RECOMPENSES

Médailles d'Argent du District

Les clubs souhaitant récompenser des dirigeants méritants ayant plus de 4 ans d'ancienneté comme licencié bénévole, peuvent demander la médaille d'argent du district en se servant de l'imprimé figurant sur le site du district dans la rubrique «documents / documents divers».

2 demandes maximum par club transmises au district avant le 31 Mai 2026.

Conditions requises :

- . Etre bénévoles et licenciés dans le club depuis 4 ans (au moins)
- . 2 demandes (maximum) par club
- . Envoi des demandes dans les délais impartis et dûment remplies

Nota

Pour les autres médailles (vermeil, or, ligue, etc...), c'est le district qui établit la liste des récipiendaires suivant le listing des médaillés, donc ne pas faire de demande pour ces cas-là.

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 21/04/2026

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

Courrier :

- De l'OSR déposant une faute technique pour le match U17 D2 poule B pour le match n° 55511353.
- De Foot 3 Rivières posant réserve d'après match pour le match n° 53893802 en Séniors D3 poule A.
- De Foot 3 Rivières posant réserve d'après match pour le match n° 55224209 en U20 D2 poule B.
- Du FC Bellignat par rapport à une mention sur licence de l'article 152.4. Réponse faite.
- De St Denis Ambutrix annulant une réserve d'avant-match, pour le match n° 55224123 U20 D2 poule B.
- Du CS Belley posant une réserve technique pour le match en Séniors D3 poule C contre Bresse Nord 1.
- De St Cyr, renseignement par rapport aux montées de D5 en D4. Réponse faite.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 154

Match n° 54641192 : Foot Féminin Nord Isère 1 / Aix FC 1 – U18 Féminines – du 18/04/2026

Courrier du club d'Aix FC annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Aix FC 1 : 0 but / -1 point
- Foot Féminin Nord Isère 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Aix FC est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 155

Match n° 55516916 : Essor Bresse Saône 5 / Bresse Foot 01 2 – U15 D4 poule O – du 12/04/2026

Courrier du club d'Essor Bresse Saône annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Essor Bresse Saône 5 : 0 but / -1 point
- Bresse Foot 01 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Essor Bresse Saône est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 156

Match n° 55508497 : CO Plateau 1 / PVFC Oyonnax 2 – U17 D3 poule E – du 11/04/2026

Courrier du club de PVFC Oyonnax annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- PVFC Oyonnax 2 : 0 but / -1 point
- CO Plateau 1 : 3 buts / 3 points

Le club de PVFC Oyonnax est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 157

Match n° 55512913 : Hautecourt Romaneche / CS Viriat – U17 D3 poule J – du 18/04/2026

Courrier du club de Hautecourt Romaneche annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Hautecourt Romaneche : 0 but / -1 point
- CS Viriat : 3 buts / 3 points

Le club de Hautecourt Romaneche est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 158

Match n° 55224244 : Mille Etangs / Replonges – U20 D2 poule A – du 18/04/2026

Courrier du club de Replonges annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Replonges : 0 but / -1 point
- Mille Etangs : 3 buts / 3 points

Le club de Replonges est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 159

Match n° 55511062 : Valserhône 1 / Ambérieu 1 – U17 D2 poule C – du 18/04/2026

Courrier du club d'Ambérieu annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Ambérieu 1 : 0 but / -1 point
- Valserhône 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ambérieu est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 160

Match n° 54762473 : Serrières Villebois 2 / Le Mas Rillier 3 – Séniors D5 poule A – du 19/04/2026

Courrier du club Le Mas Rillier annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Le Mas Rillier 3 : 0 but / -1 point
- Serrières Villebois 2 : 3 buts / 3 points

Le club Le Mas Rillier est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 161

Match n° 54762857 : Côtière Luenaz 3 / Portes de l'Ain 2 – Séniors D5 poule C – du 19/04/2026

Courrier du club de Portes de l'Ain annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Portes de l'Ain 2 : 0 but / -1 point
- Côtière Luenaz 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Portes de l'Ain est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 162

Match n° 54763033 : Bord de Veyle 3 / St Cyr 1 – Séniors D5 poule D – du 18/04/2026

Courrier du club de Bord de Veyle annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Bord de Veyle 3 : 0 but / -1 point
- St Cyr 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Bord de Veyle est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 163

Match n° 55516994 : Mille Etangs 2 / Bourg Sud 3 – U15 D4 poule L – du 19/04/2026

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Bourg Sud 3 : 0 but / -1 point
- Mille Etangs 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 164

Match n° 54762436 : Culoz Grd Colombier 2 / Châtillon la Palud 2 – Séniors D5 poule A – du 19/04/2026

Courrier du club de Châtillon la Palud annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Châtillon la Palud 2 : 0 but / -1 point
- Culoz Grd Colombier 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Châtillon la Palud est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 165

Match n° 55517120 : Valsershône 2 / Ambérieu 1 – U15 D3 poule F – du 19/04/2026

Courrier du club d'Ambérieu annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Ambérieu 1 : 0 but / -1 point
- Valsershône 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ambérieu est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 166

Match n° 55511335 : PVFC Oyonnax 2 / Montréal 2 – U17 D3 poule E – du 18/04/2026

Courrier du club de PVFC Oyonnax annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- PVFC Oyonnax 2 : 0 but / -1 point
- Montréal 2 : 3 buts / 3 points

Le club de PVFC Oyonnax est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 167

Match n° 55511667 : St Martin du Mont 1 / Dombes Bresse 2 – U17 D3 poule I – du 18/04/2026

Courrier du club de Dombes Bresse annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Dombes Bresse 2 : 0 but / -1 point
- St Martin du Mont 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Dombes Bresse est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 168

Match n° 54762856 : Thoissey 3 / Centre Dombes 3 – Séniors D5 poule C – du 19/04/2026

Courrier du club de Centre Dombes annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général.

- Centre Dombes 3 : 0 but / -1 point
- Thoissey 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Centre Dombes est redevable de la somme de 79 €uros au District.

Dossier n° 169

Match n° 53901715 : Foot 3 Rivières 2 / Grièges Pt de Veyle 1 – Séniors D4 poule C – du 18/04/2026

Courrier du club de Foot 3 Rivières annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Foot 3 Rivières 2 : 0 but / -1 point
- Grièges Pt de Veyle 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Foot 3 Rivières est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 170

PVFC Oyonnax 2 – U17 D3 poule E –

Courrier du club de PVFC Oyonnax annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général.

Le club de PVFC Oyonnax est redevable de la somme de 40 €uros au District.

Les clubs devant rencontrer PVFC Oyonnax 2 sont exemptes.

Dossier n° 171

Match n° 55224209 : Oyonnax ATT Veyziat 21 / Foot 3 Rivières 21 – U20 D2 poule B – du 18/04/2026

Réserve d'après-match du club de Foot 3 Rivières concernant les équiépiers premiers.

Réserve non recevable car mal motivée.

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Dossier n° 172

Match n° 53893802 : Foot 3 Rivières 1 / Côtière Luenaz 2 – Séniors D3 poule A – du 19/04/2026

Réserve d'après-match du club de Foot 3 Rivières concernant les équiéiers premiers.

Réserve non recevable car mal motivée.

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Dossier

Match n° 55512839 : Foot 3 Rivières 1 / Veyle Saône 1 – U17 D3 poule H – du 28/03/2026.

Suite à l'audition du 21 Avril 2026, l'éducatrice GUILLEMAUD Marie, licence n° 9602689145, du club de Foot 3 Rivières, est suspendue à titre conservatoire jusqu'à décision à prendre.

Date d'effet : 23 Avril 2026.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 21 Avril 2026

Attention des rencontres pour les 2 dernières journées ont été modifiées (article 30 des règlements du district) d'autres sont à étudier.

Le tableau des montées et descentes est sur le site – DISTRICT – STATUTS ET REGLEMENTS – Titre 3 : les compétitions – article 24 -

Courriers Clubs :

Montluel Fc : modification horaire rencontre D5 poule C du 26 avril (rencontre D4 à 15h00).

Thoissey Esvs : valide la modification rencontre D2 poule C du 26 avril **horaire 13h00**.

Lagnieu Cs : modification rencontre D2 poule B du 26 avril **horaire 13h00 (rencontre R2 F. à 15h00)**.

Veyle Saône Fc : rencontre D5 poule D du 25 avril **au stade municipal de ST ANDRE d'HUIRIAT**.

Bourg Accft : rencontre D5 poule B du 26 avril **au stade des Venues à BOURG en BRESSE**.

Attignat As : rencontre D1 du 26 avril **au stade municipal N° 4 (sy) à ATTIGNAT**.

Valsenhône Foot : rencontres D1 et D3 du 26 avril **sur terrain synthétique**.

Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 21 Avril 2026

Les finales auront lieu le samedi 23 mai au stade du Moulin Neuf à MALAFRETAZ.

Coupe Emile FAIVRE :

Les ½ finales sont programmées le jeudi 14 mai et devront être jouées avant le 15 mai.

Coupe René TREMBLAY :

Les ½ finales sont programmées le jeudi 14 mai et devront être jouées avant le 15 mai.

Coupe Peggy Provost :

Les ½ finales sont programmées le jeudi 14 mai et devront être jouées avant le 15 mai.

Coupe René Morandas :

Les ½ finales sont programmées le vendredi 8 mai et devront être jouées avant le 15 mai.

Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 21 Avril 2026

Les Pyramides des championnats sont sur le site – DISTRICT – STATUTS ET REGLEMENTS –
Titre 5 : Règlements championnats des U15 – U17 – U20.

Rencontres reprogrammées :

U15 D3 poule D J3 : **Centre Dombes F.2 – Ent. Chatillon Priay 1** le mercredi 29 avril à 18h30.
----- poule G J6 : **St Martin Esr 1 – Jassans Frans Foot 2** le mercredi 29 avril à 19h00.

Courriers U15 :

OI. Sud revermont01 : rencontre D2 poule C du 26 avril **au stade La Craz à MONTAGNAT.**

Oyonnax Pvc : demande de modification rencontre D3 poule E du 26 avril.

Serrières Villebois Fc : accord pour rencontre D3 poule E **le samedi 25 avril à 17h00.**

Courriers U17 :

Hautecourt Romanèche As : demande de modification horaire rencontre D3 poule J du 25 avril.

Bresse Tonic Foot : accord pour rencontre D3 poule J à **14h00.**

Bourg Accft : rencontre D2 poule C du 25 avril **au stade P. GRANGER La Chagne à BOURG en BRESSE.**

OI. Sud revermont01 : rencontre D2 poule B du 25 avril **au stade La Craz à MONTAGNAT.**

Courriers U20 :

Belley Cs : rencontre D2 poule A du 25 avril **au stade du Fresne à PEYRIEU.**

En U20 pour la dernière journée toutes les rencontres sont programmées le samedi 30 mai à 17h30.

Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 21 Avril 2026

Courriers U18F :

Aix Fc : rencontre du 25 avril au **stade J. FORESTIER à AIX les BAINS 14h00.**

GF Pays de Couleurs : rencontre du 2 mai au **stade municipal de Vézeronce Curtin à 14h00.**

Courriers S.F. à 8 :

Culoz Grd Colombier Us : modification rencontre D2 du 26 avril.

Artemare Valromey Fc : valide par texto rencontre D2 du 26 avril à **10h00 au stade Verbaou à CULOZ.**

Courriers S.F. à 11 :

Attignat As : rencontre du 25 avril au **stade municipal n° 4 (sy) à ATTIGNAT.**

La journée 21 initialement prévue le 16/17 mai est avancée au 9/10 mai (½ finales coupe le 14 mai).

**La dernière journée J22 initialement programmée le 23/24 mai est reportée au 30 mai à 19h30.
(23 mai finale de coupe).**

Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 36ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 14 juin 2026 au
Stade Fernand PIGUET de Marboz.

Veuillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription de vos équipes :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSej2Dxcq8fxtDYww5e5gy7jX6uWEINr72wD8XVkwkGZBIQlw/viewform>

Inscription à réaliser avant le 30 Avril

Contact : Jean-Marie BRESSOUX - Mail : jean-marie.bressoux@ain.fff.fr - Tél : 06 38 98 82 66

Canton	Nombre d'équipe(s) participante(s)
Lagnieu	2
Bourg-en-Bresse-1	2
Replonges	2
Belley	2
Saint-Étienne-du-Bois	2
Trévoux	1
Ceyzériat	2
Valserhône	2
Meximieux	1

PLATEAU DEPARTEMENTAL U7

Pour la saison 2025/2026, il aura lieu **le samedi 30 Mai de 14h à 18h30** à Izernore (Stade Michel AUDERGON – Rue de la vignette – 01580 IZERNORE). Clôture des inscriptions : Dimanche 17 mai

Inscriptions via le lien ci-contre : [Plateau départemental U7](#)

Clubs	Nombre d'équipes	Equipes supplémentaires
ST MARTIN MAILLAT	2	0
FC VEYLE SAONE	2	0
AS MISERIEUX TREVoux	3	0
FC DOMBES BRESSE	2	0
ESB MARBOZ	3	0
US IZERNORE NURIEUX V.	3	1
SC MILLE ETANGS	3	0
CS LAGNIEU	3	0
ENT.S. REVERMontoise	3	0
US ARBENT MARCHON	3	0
AMBERIEU FC	2	0
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	3	0
FC VEYLE VIEUX JONC	1	0
PLASTICS VALLEE FC OYONNAX	2	0
OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN	2	0
FC CURTAFOND CONFRANCON	1	0
AS HAUTECOURT ROMANECHÉ	1	0
FC MAS RILLIER	1	0
CS VIRIAT	2	0
O. SUD REVERMONT 01	2	0
CENTRE DOMBES FOOTBALL	2	0
BOURG ACCFT	2	0
BOURG SUD	3	0
JASSANS FRANS FOOTBALL	2	0
TOTAL	53	1

La Commission technique

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Informations :

Dans vos demandes, précisez la catégorie et la poule.

Une seule adresse : district@ain.fff.fr

U13

Rappel :

En U13, FMI obligatoire. Préparez vos tablettes en amont.

N'oubliez pas vos identifiants quand vous vous déplacez.

Rencontres reprogrammées :

Le lundi 11 mai 2026 :

Poule I : FC Veyle Saône 3 fém / Essor Bresse Saône 3 18h30 à Laiz (journée du 23 mai)

Le samedi 16 mai 2026 :

Poule C : CS Lagnieu 2 / FC Bressans 2 (journée du 23 mai)

Poule O : FC Bresse Nord 2 / FC Bressans 4 (journée du 23 mai)

Poule P : FC Bressans 3 / Bourg ACCFT 1 à 13h00 (journée du 23 mai)

Le mercredi 20 mai 2026 :

Poule A : FC Bressans 1 / Plastic Vallée 1 à 16h30 (journée du 23 mai)

Poule B : FC Plaine Tonique 1 / En t Val de Saône 1 (journée du 23 mai) à 17h30

Le samedi 23 mai 2026 :

Poule H : Ain Sud 5 / AS Guéreins Genouilleux 1 à 13h30

Le samedi 30 mai 2020 :

Poule D : Jassans Frans 1 / La St Cyrienne 1 la rencontre se jouera bien à Jassans

Changement d'horaire :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule C : Plaine Revermont Foot 1 / FC Bressans 2 à 12h30

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 12h30

Poule E : FC Mas Rillie1 / US Plaine de l'Ain 1 à 11h00

Poule F : AS Hautecourt 1 / US Veyziat 1 à 12h30

OL Sud Revermont 2 / AS Dotan Lavancia 1 à 12h45

Poule I : US Replonges 2 / Bresse Foot 01 1 à 10h30

Poule N : FC Dombes Bresse FC 3 / FC Bord de Veyle 2 à 12h30

Poule O : Plaine Revermont Foot 3 / FC Bressans 4 à 12h30

Poule P : FC Veyle VJ 2/ ESB Marboz 3 à 12h00 (St André sur Vieux Jonc)

Journée du 2 mai 2026 :

Poule C : FBBP 01 3 / Plaine Revermont Foot 1 à 12h00

Poule K : US Tenay 1 / Côtière MV 2 à 10h30

Poule L : CS Lagnieu 5 fém / AS Misérieux Trévoux 5 fém à 10h00

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : FBBP 01 2 / Ent Revermontoise 1 à 12h00

Poule C : Plaine Revermont 1 / FC Bord de Veyle 1 à 12h30

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / St Cyr 1 à 12h30

Poule G : FC Priay 1 / FC Serrières Villebois 1 à 13h00

Poule L : FC Priay 2 / Côtière MV 3 à 13h00

Poule N : FC Dombes Bresse 3 / AS St Etienne / Chalaronne 1 à 12h30

Poule O : Plaine Revermont Foot 3 / FC Plaine Tonique 3 à 12h30

Poule P : FBBP 01 4 / Plaine Revermont Foot 2 à 12h00

Journée du 23 mai 2026 :

Poule A : Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30

Poule C : Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

Poule E : FC St Maurice de Gourdans 1 / SC Mille Etangs 1 à 10h00

Poule G : FC St Maurice de Gourdans 2 / FC Priay 1 à 10h00

Journée du 30 mai 2026 :

Poule H : FC Veyle Saône 2 / Centre Dombes FC 2 à 12h00

Changement de lieu :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule C : FBBP01 3 / OL Sud Revermont 1 prévu à Péronnas se disputera à Certines à 10h00

Journée du 2 mai 2026 :

Poule O : Ent Marboz Cormoz 4 / CS Viriat 4 à St Nizier le Bouchoux 13h30

U11

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Créez les rencontres et mettez les scores.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et tous les clubs concernés.

Changement d'horaire :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule A : Arbent à 10h30 (terrain annexe pelouse, vestiaires USO Rugby)

Dortan à 11h00

Poule B : Loyettes à 11h00

Poule F : Dortan à 11h00

St Martin du Fresne à 11h00

Poule G : Serrières de Briord à 11h00

Poule H : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule L : St Martin du Fresne à 9h30

Poule M : Péronnas à 11h00

Poule N : Serrières de Briord à 9h30

Poule O : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule P : Jassans à 11h00

Poule S : St Denis les Bourg à 11h00

Poule T : St Denis les Bourg à 11h00

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : Jassans à 11h00
Poule F : St Martin du Mont à 11h00
Poule J : Foissiat à 11h00
Poule K : La Chagne à 11h00
Poule O : Bressolles à 11h00
Poule P : St Maurice de Beynost à 9h30
Poule T : St Martin du Mont à 11h00
La Chagne à 11h00

Journée du 30 mai 2026 :

Poule B : St Maurice de Beynost à 9h30
Poule D : Polliat à 11h00
Poule H : St Maurice de Beynost à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule J : le plateau prévu à St Julien/Reyssouze se disputera à Lescheroux
Poule R : le plateau prévu à Tramoyes se disputera à St Paul de Varax
Poule S : le plateau prévu à Treffort se disputera à St Etienne du Bois
Poule T : le plateau prévu à Marboz se disputera à St Nizier le Bouchoux

Journée du 9 mai 2026 :

Poule O : Le plateau prévu à Meximieux se disputera à Bressolles

Licence manquante :

Journée du 28 mars 2026 :

Poule I : FC Dombes Bresse 4 >> 3 licences >> 4,50€

Forfait général :

Poule N : Ambérieu FC 2 >> 26€

Feuille de match manquante :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule G : FC Ambérieu 1
Poule N : FC Ambérieu 2

Journée du 14 mars 2026 :

Poule T : FC Bord de Veyle 3

Journée du 21 mars 2026 :

Poule D : FC Plaine Tonique 1

Journée du 28 mars 2026 :

Poule A : FC Valserhône 1
Poule R : AS St Laurentin 2

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U9

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL le dimanche soir.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et tous les clubs concernés.

Changement d'horaire :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule B : Arbent à 10h30 (terrain honneur pelouse)

Poule C : Loyettes à 9h30

Poule S : Jassans à 9h30

Poule W : Curtafond à 9h30

Poule Z : Péronnas à 9h30

Journée du 9 mai 2026 :

Poule P : St Martin du Mont 9h30

Poule S : St Maurice de Beynost 9h30

Journée du 30 mai 2026 :

Poule K : Polliat à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 30 mai 2026 :

Poule A : le plateau prévu à Nantua (Forfait général) se disputera à Bellignat

Feuille de match manquante :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule F : AS Guéreins Genouilleux

Poule N : FC Artemare Valromey

Journée du 21 mars 2026 :

Poule F : AS Guéreins Genouilleux

Poule T : Foot Trois Rivières

Journée du 28 mars 2026 :

Poule C : Ambérieu FC

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U7

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et tous les clubs concernés. Même chose si vous changez de lieu.

Changement d'horaire :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule J : St Denis les Bourg à 9h30

Poule K : Curtafond à 11h00

Poule O : Dortan à 9h30

Journée du 9 mai 2026 :

Poule G : Jassans à 9h30

Poule K : Foissiat à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule I : le plateau prévu à Guéreins se disputera à Fareins

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : le plateau prévu à Ambérieu en Bugey se disputera à Bettant

Poule J : le plateau prévu à Bourg en Bresse (la Chagne) se disputera à Montagnat

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février :

Poule J : FBBP 01

Journée du 7 mars 2026 :

Poule E : Côtière MV

Poule O : AS Izernore NV

Journée du 28 mars 2026 :

Poule M : FC Valserhône

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Compte rendu de la réunion de la CDTIS

-Date : samedi 18 avril 2026 à 9h30 au District

Présents : BOURDON Bernard – JANNET Jean François – JANTET Bernard – MONTBARBON Gérard -PELLET François

Excusés : MAGDELAINE Guy – PELISSON Bernard

Invité excusé : MALIN Joël

➤ Objet de la réunion :

- Rappel de l'organisation de la commission et des infrastructures recensées
- Bilan des vérifications effectuées durant la période du 1^{er} juillet 2025 au 18 avril 2026
- Planification des visites à effectuer durant la période du 19 avril au 30 juin 2026
- Suivi des non-conformités
- Suivi de la réglementation

➤ Organisation de la commission pour cette fin de saison 2025/2026

- JANNET JF et PELLET F pour les secteurs Val de Saône Sud, Dombes et Côtière.
- JANNET JF et PELLET F pour les secteurs Burgien et Ambarrois.
- BOURDON B et MONTBARBON G pour les secteurs Val de Saône Nord et Bresse.
- JANTET Bernard, MAGDELAINE G et PELLISSON B pour le secteur du Haut Bugey.

Les installations du secteur du Bas Bugey seront prises en compte suivant la disponibilité des membres.

- Comptes rendus de visite et suivi des validations auprès de la CRTIS : JANNET JF
- Demande d'avis préalable pour le FAFA : JANNET JF

➤ Infrastructures recensées au niveau du district au 18 avril 2026

243 installations dont 73 dotées d'un éclairage classé et 51 dotées d'éclairage non classé hors gymnases.

Composition des 243 installations : 11 gymnases, 1 terrain de Beach Soccer, 18 terrains en foot réduit et 213 en pratique de foot à 11.

Pour le foot à 11 et foot réduit : 185 terrains en pelouse naturelle, 1 en pelouse hybride, 35 en pelouse synthétique et 10 en stabilisé.

- Classement des 213 terrains de foot à 11 :
 - 0 en niveau travaux
 - 1 en niveau T1
 - 2 en niveau T2
 - 7 en niveau T3
 - 29 en niveau T4
 - 90 en niveau T5
 - 54 en niveau T6
 - 30 en niveau T7
- Classement des éclairages :
 - 2 de niveau E4 - 7 de niveau E5 – 33 de niveau E6 – 31 de niveau E7 et 51 non classés (niveau E Entraînement)
 - 54 éclairages en LED sur 124.

ÉCLAIREMENT HORIZONTAL	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7
EhMoy mise en service	2 300	1 250	750	400	250	150	-
EhMoy à maintenir (l)	1 840	1 000	600	320	200	120	75
U1h rapport EhMin/EhMax	≥ 0,6	≥ 0,5			≥ 0,4		-
U2h uniformité EhMin/EhMoy	≥ 0,7			≥ 0,6		≥ 0,4	
Glare Rating (GR)	50			-			
Indice de Rendu des Couleurs (Ra)	70			60			
Périodicité	Sources classiques (Iodures Métalliques - IM) : annuelle Sources LED : tous les 2 ans et/ou à chaque fois que la compétition l'exige Pour l'éclairage de substitution (E1 à E3) : tous les 6 ans				Sources classiques (IM) : tous les 2 ans Sources LED : tous les 4 ans		

➤ Les vérifications programmées pour la saison 2025/2026 au 1^{er} juillet 2025 :

- 58 installations dans le cadre des vérifications décennales et des installations dans le cadre du FAFA.

- 37 éclairages dans le cadre des visites bisannuelles, quadri annuelles et dans le cadre du FAFA.

A noter que pour les vérifications FAFA, la commission ne peut intervenir qu'après la fin des travaux. Certains propriétaires d'installation ont engagé des démarches mais avec un planning aléatoire.

➤ Vérifications traitées du 1^{er} juillet 2025 au 18 avril 2026

- 38 installations et 30 éclairages

➤ Vérifications à prévoir durant la période du 19 avril au 30 juin 2026

- 17 installations et 1 éclairage

➤ Report pour la saison prochaine

- 3 reports d'installations en raison de travaux non terminés

- 6 reports d'éclairages en raison de travaux non terminés

➤ Non-conformités

La commission fédérale (CFTIS) va éditer un listing afin de classer les non-conformités majeures et mineures de manière plus cohérente pour l'ensemble des ligues.

NC Majeure :

Non satisfaction d'une exigence réglementaire ne permettant pas l'attribution d'un classement.

NC Mineure :

Non satisfaction d'une exigence réglementaire qui permet encore l'attribution d'un classement sous réserve d'une mise en conformité réglementaire dans des délais raisonnables fixés.

Point Sensible (ou Rappel) :

La visite montre que l'installation actuellement conforme (ou limite) risque de ne plus atteindre les exigences du règlement.



❖ Installations ayant des non-conformités majeures levées au 18 avril 2026 (zone de sécurité à 2,50 m non respectée)

- Villars Les Dombes : stade Cécile et René Martin 2
- Bourg en Bresse : Les Vennes 1
- Viriat : Parc des sports n° 3
- Virieu le Grand : Stade du Colombier
- Saint Julien sur Reyssouze : stade municipal

❖ Installations ayant des non-conformités majeures à lever (zone de sécurité à 2,50 m non respectée)

- Aucune installation
Suivi sous la responsabilité de la CDTIS en coordination avec la CRTIS.

❖ Installations ayant des non-conformités mineures levées au 18 avril 2026

La CDTIS, en concertation avec la CRTIS, effectue les relances auprès des propriétaires des installations avec copie aux clubs.

- Hauteville (complexe annexe) arcs boutants des buts supprimés
- Château Gaillard : arcs boutants des buts supprimés
- Saint Jean de Niois : bancs de touche et main courante remis en conformité
- Pont d'Ain : liaison vestiaires/aire de jeu et mains courantes

❖ Installations ayant des non-conformités mineures à lever.

La CDTIS, en concertation avec la CRTIS, effectue les relances auprès des propriétaires des installations avec copie aux clubs.

- Tossiat : main courante à compléter
- Ceyzériat : main courante à placer derrière les bancs de touche et du délégué

➤ Point sur la réglementation

- La réglementation du 1^{er} juillet 2021 demeure inchangée et elle est d'actualité pour cette saison 2025/2026.
- Les éclairages classés E Entraînement lors d'une vérification initiale n'ont pas besoin de confirmation.
- Les tests in-situ des gazons synthétiques avec remplissage sont à effectuer tous les 10 ans après les tests initiaux et ceux sans remplissage tous les 5 ans après les tests initiaux.

Tests in-situ à demander aux propriétaires d'installation pour l'année 2026 :

- Tests initiaux (nouvelle installation ou changement de la pelouse synthétique) pour les terrains Roger PETIT 2 de Valserhône, Georges COIFFET de Belley, complexe Gérard GOUJON 4 de Bellignat et Gilbert LAFAY 2 de Vonnas.
- Tests décennaux pour le complexe Gérard GOUJON 1 de Bellignat, René ROLLET de Lagnieu et complexe des Etournelles 1 de Valserhône.

➤ Informations

- Suivi des Autorisations d'Ouverture au Public. A ce jour, la CDTIS a référencé 195 AOP sur 226. La commission continue l'actualisation des dossiers administratifs. Désormais toutes les demandes de classement décennales transmises à la ligue sont accompagnées d'une AOP si celle-ci n'est pas déjà enregistrée dans Stadium.

➤ Date prévisionnelle de la prochaine réunion

Samedi 13 ou 20 juin 2026 à 10h30

LES CLUBS RECHERCHENT



**LE SCME RECRUTE
REJOINS-NOUS !**

RECHERCHE ÉDUCATEURS
toutes catégories, débutants ou confirmés

**SPORTING CLUB
des MILLE ETANGS**
360
licenciés

- club convivial
- formation possible
- projet sportif ambitieux

scme581373@gmail.com
Bruno 06 01 79 00 24

Savigneux
Ambérieux-en-Dombes

Ensemble, allons de l'avant !



Nous recherchons
DES ÉDUCATEURS
Pour la saison 2026/2027
Possibilité de défraiement et passage de formation possible

OSR
OLYMPIQUE
SUD ROVERMONT
07

Candidature par QR Code



LE FC BRESSE NORD

**RECRUTE UN(E)
BPJEPS**

REJOINS UN CLUB FAMILIAL, DYNAMIQUE ET PASSIONNÉ ❤️💙

Missions

- Encadrement des jeunes joueurs
- Participation à la vie du club

...

Le club

- St-Jean, St-Julien, Lescheroux, St-Trivier
- + 170 licenciés

Contactez-nous !

Jérôme CHATEL
contact@fcbressenord.fr
06.89.32.97.12

ANNONCE OFFICIELLE #FCBN



FCCSN
Football Club Cormoz Saint
Nizier

**RECRUTEMENT
COACH SENIORS**
SAISON 2026/2027

LE CLUB CHERCHE SON NOUVEAU LEADER !

- Passionné de foot ?
- Prêt à relever des défis ?
- Envie de mener une équipe vers la victoire ?

ÉQUIPE EN D5 **OBJECTIF :
MONTER
EN D4 !**

ON COMPTE SUR TOI !

CONTACTE EDDIE !
06 48 36 37 87

REJOINS-NOUS ET FAIS BRILLER LE CLUB !
PARTAGEZ ET ! FAITES TOURNER !

Deviens éducateur au FC Curtafond Confrançon



Notre club, situé à 15 km au nord-ouest
de Bourg-en-Bresse recherche :

Un entraîneur pour son équipe fanion
évoluant au niveau D3

Un entraîneur pour son équipe
féminine en entente avec le FC Bressan

Plus qu'un club une famille, le groupe
de joueurs est jeune, parfait
mais ambitieux



Pour toute information, merci de
contacter le président du club
Monsieur Broyer au 06.22.39.81.99

DEVIENS ÉDUCATEUR À L'USSC POUR LA SAISON 2026-2027



NOUS RECHERCHONS :

Des éducateurs en
U7, U9, U11, U13 et **Seniors** !

EXPÉRIENCE SPORTIVE
ENRICHISSANTE DANS UNE
AMBIANCE CONVIVIALE !

FORMATION POSSIBLE

📍 À SAINT CYR SUR MENTHON

REJOINS NOUS !



06 64 82 18 40



DEVIENS EDUCATEUR AU ST DENIS AMBUTRIX CHATEAU FC ! SAISON 2026 2027



NOUS RECHERCHONS :

Des éducateurs en **U15,**
U17, U20 ou en **Séniors** !

EXPÉRIENCE SPORTIVE ENRICHISSANTE
DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE !

Formation possible



REJOINS NOUS !



06 64 75 99 77